



## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

sur le projet de

### Plan Communal de Mobilité (PCM)

Le Collège communal informe la population qu'une enquête publique est organisée du 2 mai au 16 juin 2023 inclus conformément au décret du 1er avril 2004 relatif à la mobilité et à l'accessibilité locales pour le projet de Plan communal de mobilité (PCM).

Une présentation publique aura lieu le 17 mai 2023 à 19h30 au Château d'Oupeye – rue du Roi Albert, 127 à 4680 Oupeye

#### Qu'est-ce qu'un Plan communal de mobilité ?

Le Plan communal de mobilité est un document d'orientation de l'organisation et de la gestion des déplacements, du stationnement et de l'accessibilité générale à l'échelle de la commune qui se base sur la concertation des acteurs locaux (citoyens, Tous à Pied, Atingo, Gracq, TEC, SNCB, SPW, etc.) et sur la prise en compte de l'ensemble des modes de déplacements (personnes à mobilité réduite, piétons, deux roues, transports collectifs, transports individuels, etc.).

#### Pour quels objectifs ?

- Promouvoir les modes actifs en tant qu'alternative à l'usage de la voiture ;
- Améliorer la sécurité routière et la circulation en termes de trafic et de gestion du stationnement, pour une meilleure qualité du cadre de vie ;
- Optimiser l'offre en transports en commun et les alternatives à la voiture ;
- Améliorer la mobilité scolaire en changeant les comportements.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, tous les jours ouvrables (du lundi au vendredi) à l'Administration communale – Service Mobilité de 9h00 à 12h00 ainsi que le jeudi 25 mai 2023 jusqu'à 20h00. Dans ce cas particulier, la personne souhaitant consulter le dossier pourra prendre rendez-vous au plus tard 24 heures à l'avance auprès de Monsieur Julien MOLS – Conseiller en Mobilité (tél.: 04/267.06.29 ou [j.mols@oupeye.be](mailto:j.mols@oupeye.be)) ou, à défaut, auprès de l'agent communal délégué à cet effet.

Le document relatif à cette enquête est consultable également sur le site internet : [www.oupeye.be](http://www.oupeye.be)

Les observations écrites (datées et signées sous peine de nullité) à l'attention du Collège communal peuvent être transmises ou déposées à l'administration communale – Service Mobilité – Police Administrative - PlanU – Rue des Ecoles, 4 à 4684 Haccourt ou être formulées par courriel : [j.mols@oupeye.be](mailto:j.mols@oupeye.be) ou le 16 juin 2023 au plus tard.

Les observations verbales pourront être recueillies par le Conseiller en Mobilité ou l'agent communal délégué à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture ou sur rendez-vous.

Par le Collège,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,